

avenir qui n'est peut-être pas très éloigné, d'exercer son tact à titre de chef de l'opinion.

J'aimerais donner un exemple de ce qui peut arriver à chacun d'entre nous. J'ai dit que nous n'avons aucune idée de ce que l'avenir nous réserve. A ce sujet, je signale à l'attention de la Chambre un extrait de *The Story of the Dominion*. C'est un court passage qui rappellera aux honorables députés que nous ne pouvons pas être trop sûrs de nous-mêmes lorsque nous prenons un engagement, parce que le moment venu de le remplir, nous ne savons pas si nous serons ici, ni si nous serons capables de tenir notre promesse. Voici ce qu'on y lit sous la rubrique: "Luttes pour le gouvernement responsable":

Ni les troubles de 1837, ni le fameux rapport de lord Durham, ni l'union des Canadas en 1841, ni l'administration prometteuse de lord Sydenham n'avaient mis en jeu ou en œuvre les principes véritables du gouvernement responsable. D'après ces principes, le représentant de la reine choisit le premier ministre et celui-ci, à son tour, choisit les membres du cabinet, qui, avec le premier ministre, sont responsables à la Chambre des communes, et un certain nombre de ministères ou gouvernements sont formés, chacun ayant à sa direction un ministre responsable. Même les chefs libéraux et les réformateurs les plus avancés n'avaient pas encore réussi jusque-là à établir un programme aussi complet et, sans tenir compte de toutes les conditions mentionnées, y compris une idée bien précise des relations du gouverneur général avec le gouvernement impérial, d'une part, et le Parlement colonial, d'autre part, on ne pouvait espérer qu'aucun régime se révèle satisfaisant.

Lord Sydenham possédait l'intelligence, le tact et les qualités naturelles de l'homme d'État grâce auxquels il aurait obtenu certains résultats de nature à éviter peut-être des années de troubles et beaucoup de mécontentement; mais il est disparu à la suite d'une chute de cheval qui a entraîné sa mort le 19 septembre 1841. Il ne favorisait pas tout à fait, a-t-on prétendu, les idées encore informes du gouvernement responsable qui étaient alors en vogue; mais il aurait sans doute réussi à aplanir les difficultés survenues plus tard et qui sont devenues si aiguës au début du règne de lord Elgin.

Son successeur au poste de gouverneur général fut sir Charles Bagot, homme de valeur qui avait été ministre à Washington durant une période où c'était le poste diplomatique le plus délicat de tous ceux que l'on comptait dans le service de Sa Majesté. Il a poursuivi tant bien que mal la politique de lord Sydenham. Quand il mourut en mars 1843, il n'avait encore eu aucune friction tant soit peu grave avec ses conseillers. Sir Charles Metcalfe qui le remplaça, envoyé qu'il était par le ministère conservateur de Grande-Bretagne, différait grandement de ses deux prédécesseurs et devint le centre d'une des périodes les plus tourmentées de l'histoire politique du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'ai consigné ces renseignements au hansard pour montrer que ceux qui prennent des engagements vis-à-vis du Parlement peuvent ne pas avoir l'occasion de les honorer. Je suis sûr que si les gouverneurs généraux en question, au lieu de mourir, avaient rempli plus long-

temps leurs fonctions officielles, les difficultés qu'ont dû traverser les deux Canada à cette époque auraient été évitées.

Je n'ai pas l'intention de discuter en détail la loi sur la Production de défense. Je voudrais seulement me reporter à deux paragraphes. D'abord, j'appelle l'attention de la Chambre sur les alinéas e) et f) du paragraphe (2). Voici l'alinéa e):

"Entreprises de défense" signifie des bâtiments, aérodromes, aéroports, chantiers maritimes, routes, fortifications de défense ou autres ouvrages des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes, ou des ouvrages requis pour la production, l'entretien ou l'emmagasinage d'approvisionnements de défense.

Et maintenant l'alinéa f):

"approvisionnement de défense" signifie (i) les armes, munitions, instruments de guerre, véhicules, l'outillage mécanique et autre, les vaisseaux, embarcations amphibies, aéronefs, animaux, articles, matières, substances et choses, requis ou utilisés aux fins de défense du Canada ou en vue d'efforts coopératifs pour la défense poursuivis par le Canada et un gouvernement associé.

Comme on le constatera, ces alinéas englobent à peu près tout ce qu'on peut trouver au Canada, depuis les régions polaires jusqu'aux Grands lacs et de l'Atlantique au Pacifique. Je vois qu'il y est aussi question d'animaux. On nous a dit à plusieurs reprises au cours du débat sur le projet de loi que le ministre dirige la production de défense. Toutefois, nous voyons dans cet alinéa qu'il exerce un empire sur presque tout ce que l'industrie fabrique ou même sur les produits de l'élevage au Canada. Et si le ministre peut diriger l'élevage des animaux sur les fermes canadiennes, cela veut dire qu'il a le pouvoir non seulement de contrôler l'industrie mais encore la production agricole. S'il lui prenait la fantaisie,—il pourrait aller voir un cultivateur et lui dire: "Vous avez un troupeau de vaches laitières? Eh bien! remplacez-le par un troupeau de bovins de boucherie." Je suis certain qu'il ne le ferait pas, bien que son successeur, quel qu'il soit, pourrait être porté à le faire. Ou il pourrait dire encore: "Abandonnez votre laiterie et cultivez du blé." En d'autres termes, on lui accorde le contrôle absolu de l'industrie laitière, tout comme on lui assure le contrôle de l'industrie dans tout le pays.

Je pourrais peut-être ajouter, par plaisanterie, que s'il trouvait que les employés des usines affectées à la production de défense devenaient trop gras et paresseux et buvaient du lait trop riche, il pourrait venir me voir pour me dire: "Stanton, il va falloir que vous remplacez votre troupeau de vaches Jersey par un troupeau qui donne un lait moins riche. Vous nuisez aux ouvriers de mes établissements industriels. Les voici gras et paresseux, et ils ne sont pas vaillants à la